

ASSEMBLEE NATIONALE10 décembre 2005

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2470)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
Mme Jacquaint
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 12 TER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à supprimer une disposition permettant à terme, de remettre en cause l'accueil des enfants de moins de trois ans en école maternelle ou le développement de structures d'accueil collectives.